

A TRI OHM

Société par actions simplifiée au capital de 4 050 €
Siège social : 8 rue des Fougères ZI de l'Ormeau de Pied
17100 SAINTES
478 758 824 RCS SAINTES

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 JUIN 2026

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 103 279,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 279,37 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 246,91 euros par action	40 000 euros
Le solde	63 279,37 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 156 966,53 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

AN

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

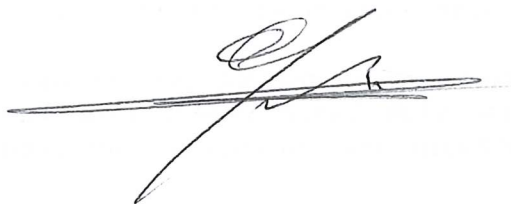
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	15 000	15 000	0
N-2	Néant	Néant	Néant
N-3	40 000	40 000	0

Certifié conforme,

Alain MORAND – Président



COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SAS A TRI OHM
8 RUE DES FOUGERES

17100 SAINTES

SIRET : 47875882400021

APE : 6630Z

**COPIE
CERTIFIEE CONFORME**



Marilyne DELATTRE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Christophe LANGLET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane RENEUVE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOMMAIRE

31878 - SAS A TRI OHM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif
Bilan Passif
Compte de résultat

**3
4
5
7**

ANNEXE COMPTABLE

AM

BILAN ACTIF

31878 - SAS A TRI OHM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations	340 067,05		340 067,05	77,20		80,01
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	510,00		510,00		340 577,05	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	340 577,05		340 577,05	77,20	340 577,05	80,01
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances						
Créances Clients et comptes ratt.				3,89	21 600,00	5,64
Autres créances	17 181,09		17 181,09		2 428,80	
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	83 406,17		83 406,17	18,91	61 080,03	14,35
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	100 587,26		100 587,26	22,80	85 108,83	19,99
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	441 164,31		441 164,31	100	425 685,88	100
(2) Dont à moins d'un an	17 181,09					

an

BILAN PASSIF

31878 - SAS A TRI OHM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 0)	4 050,00	0,92	8 100,00	1,90
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		21,42		84,12
Réserve légale	810,00		810,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	93 687,16		357 292,95	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	103 279,37	23,41	47 344,21	11,12
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	201 826,53	45,75	413 547,16	97,15
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	234 427,73	53,14	46,32	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 634,65	0,82	3 546,00	0,83
Dettes fiscales et sociales	1 000,00	0,23	8 271,00	1,94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	275,40	0,06	275,40	0,06
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	239 337,78	54,25	12 138,72	2,85
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	441 164,31	100	425 685,88	100

(1) Dont à moins d'un an

38 276,58

40

ANNEXE COMPTABLE

AD

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

31878 - SAS A TRI OHM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 441 164,31 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 103 279,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Changement de méthode prospectif induit par la première application du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Le règlement ANC n°2022-06 modifie la définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et la suppression des transferts de charges.

À compter de l'exercice 2025, certaines opérations qui auraient antérieurement été présentées en résultat exceptionnel ou en transfert de charges sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

Toutefois, conformément aux dispositions transitoires du règlement, les éléments comptabilisés en résultat exceptionnel ou en transfert de charges au titre de l'exercice 2024 n'ont pas été réanalysés selon la nouvelle définition et demeurent présentés en résultat exceptionnel dans la colonne comparative 2024.

Les principaux impacts constatés en 2025 concernent :

- les cessions d'immobilisations désormais présentées en résultat d'exploitation ;
- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat présentée en exploitation ;
- le classement en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt ;
- la suppression des transferts de charges, désormais comptabilisés directement en diminution des charges ou selon leur nature.

Aucune information significative n'est à porter à la connaissance du lecteur.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

31878 - SAS A TRI OHM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations financières			
Autres participations			340 067,05
Autres titres immobilisés	340 577,05		
TOTAL	340 577,05		340 067,05
TOTAL GENERAL	340 577,05		340 067,05

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations financières				
Autres participations			340 067,05	
Autres titres immobilisés		340 067,05	510,00	
TOTAL		340 067,05	340 577,05	
TOTAL GENERAL		340 067,05	340 577,05	

A07

FILIALES ET PARTICIPATIONS

31878 - SAS A TRI OHM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	(Capitaux propres (2) (3))	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
RIZ ELECTRONIQUE - 8 RUE DES FOUGERES 17100 SAINTES - 349009365									
	39 636,74	98,35	340 067,05	340 067,05			2 839 392,73	293 832,59	63 925,00
A. TOTAL DES FILIALES			340 067,05	340 067,05					63 925,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

DETTES GARANTIES PAR DES
SÛRETÉS RÉELLES

31878 - SAS A TRI OHM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
NANTISSEMENT PARTS SOCIALES	233 949,00	
TOTAL	233 949,00	

AD

COMPTE DE RÉSULTAT

31878 - SAS A TRI OHM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	60 000,00	60 000,00		
Montant net du chiffre d'affaires	60 000,00	60 000,00		
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	60 000,00	60 000,00		
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	9 891,72	4 501,63	5 390,09	119,74
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 891,72	4 501,63	5 390,09	119,74
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	50 108,28	55 498,37	-5 390,09	-9,71
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation	63 925,00	1 399,34	62 525,66	
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 756,01	561,50	1 194,51	212,74
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	65 681,01	1 960,84	63 720,17	
Charges financières				

AN

COMPTE DE RÉSULTAT

31878 - SAS A TRI OHM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 992,92		3 992,92	
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	3 992,92		3 992,92	
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	61 688,09	1 960,84	59 727,25	
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	111 796,37	57 459,21	54 337,16	94,57
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	8 517,00	10 115,00	-1 598,00	-15,80
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	125 681,01	61 960,84	63 720,17	102,84
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 401,64	14 616,63	7 785,01	53,26
BÉNÉFICE OU PERTE	103 279,37	47 344,21	55 935,16	118,15

AN